

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 13 mai 2025 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

4 082 065, route 337

Objet de la demande de dérogation mineure 2025-0018 :

La demande de dérogation mineure 2025-0018 visant à :

- Permettre la subdivision du lot 4 082 065 afin de céder une portion d'environ 150 m² au voisin situé sur le lot 4 082 064, malgré le fait que lot 4 082 065 ne peut être rétréci en raison de sa superficie de 3 025,7 m² qui est déjà inférieure au minimum prévu de 5 000 m² au règlement de lotissement.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mercredi 23 avril 2025.

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière